L'Autorité de la concurrence autorise l'acquisition de la société Inula (Pranarom, HerbalGem, Biofloral) par le fonds d'investissement Ardian

Publié le 21 novembre 2018

Le 15 octobre 2018, le fonds d'investissement Ardian a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Inula. Après avoir constaté que l'opération n'était pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés, l'Autorité a autorisé l'opération.

Les parties à l'opération

Ardian France est un fonds d'investissement détenant des participations directes ou indirectes dans de nombreuses sociétés opérationnelles actives à travers le monde.

Inula est actif dans le secteur du développement, de la fabrication et de la vente de remèdes à base de plantes, principalement en France. L'activité du groupe Inula se structure principalement autour de trois marques de remèdes : Pranarom (aromathérapie), HerbalGem (gemmothérapie) et Biofloral (élixirs floraux).

L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

L'Autorité de la concurrence a pu écarter tout problème de concurrence, l'opération n'entraînant aucun chevauchement d'activité dans le secteur des remèdes à base de plantes, seul Inula étant présent dans ce secteur.

DÉCISION 18-DCC-194 DU 20 NOVEMBRE 2018

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Inula par la société Ardian France

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Virginie Guin
Directrice de la communication
01 55 04 02 62
Contacter par mail

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail